



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 23 JUIN 2016 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle CHAROTTON

Présences : 29

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

BONZON Mariette CHEZEAUX Cyril CHRISTEN Steve COUTAZ RITTENER Edith DEGENEVE Gérald DE ICCO Marie-José	DUTOIT Céline GOLAY Axel GRANDJEAN Irène GRANDJEAN Olivier JAQUIER Frédéric KIRCHHOFER Pierre-Yves	MAGNENAT Patrick RIEDO Maryline RITTENER Hugo
---	---	---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16.12.2015

2. Assermentation

3. Communications de la Municipalité

4. Nomination par le bureau du conseil d'une commission ad'hoc de 3 membres pour le traitement du préavis concernant le PGA du Parc Eolien Mollendruz.

5. Comptes 2015 (préavis 2011-2016-26)

- a) Rapport de la commission de gestion
- b) Décision du conseil.

6. divers et propositions individuelles

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015



2. Assermentation

néant.

3. Communications de la Municipalité

Madame Rosemay **CHRISTEN**, Syndic, donne un petit compte-rendu sur la fin de la législature, qui s'est révélée mouvementée, du fait de la séparation du greffe et de la bourse. Elle salue la présence de Mme Patricia **MICHEL**, qui a pris ses fonctions en qualité de boursière dès le 1^{er} février 2016. Elle occupe également la même fonction dans la commune de La Praz.

Mme le Syndic informe que la mise en œuvre du séparatif se fera en 2017. La commune de Juriens est, avec celle de Premier, la moins bien équipée.

Un projet de couvert pour les plaquettes de chauffage est en réflexion, suite aux soucis rencontrés avec le stockage dans un silo agricole, et qui a engendré des frais.

S'agissant des Chalets d'alpage, la situation financière du Chalet Devant est saine et compense avec celle du Mazel.

Au chapitre des forêts, la fiduciaire a remarqué une erreur, liée à l'amortissement imposée par le Canton. Les rentrées d'argent sont en diminution. Le montant à verser lié à la péréquation 2015 se monte à Fr. 54'000.00.

S'agissant du dossier lié la source de la Cressonnière et suite aux recours formés par différents exploitants agricoles, une séance est agendée au 26 juin prochain, en présence des opposants, du Syndic, du municipal M. **SIGGEN** ainsi que d'autres intervenants, tels que M. **GAY**, juriste chez Prométerre, et M. **DERIAZ**, du Syndicat des Améliorations Foncières.

Mme le Syndic donne ensuite quelques informations liées au PGA (Plan Général d'Affectation). Elle indique qu'un courrier sera adressé aux personnes qui envisagent de construire. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a mis en garde les communes pour la marche à suivre. A la question d'un conseiller en lien avec la période de blocage de la zone réservée, elle informe que cette période est de 5 ans.

Une Unité d'Accueil de la Petite Enfance (UAPE) est actuellement en construction à Romainmôtier, au lieu-dit le Môtier, et sera opérationnelle pour la prochaine rentrée scolaire d'août. Mme le Syndic



tient à préciser que, contrairement à ce qui a été lu dans la presse régionale, la commune de Juriens n'a pas refusé d'y adhérer, mais a souhaité s'accorder un temps de réflexion. Elle rejoindra cette structure dès le 1^{er} août 2017. Cette décision fera d'ailleurs l'objet d'un préavis devant le Conseil. La participation financière s'élève à environ Fr. 30'000.00 par an.

Pour conclure, Mme le Syndic indique qu'il y aura plusieurs règlements à refaire, tels que celui du Conseil Général, de la protection des arbres, et celui des eaux.

M. Bastien **SIGGEN**, municipal, prend ensuite la parole et donne quelques informations relatives à son dicastère. Une analyse a été effectuée s'agissant du contenu des sacs poubelles. Les résultats sont très satisfaisants pour notre commune. Les frais de transports ont diminué en raison du changement de transporteur, en passant de l'AVO à l'AVJ. Le tonnage a également diminué depuis l'introduction des sacs taxés, passant de 3,8 t à 1,7 t pour le 1^{er} semestre.

Il rend attentif de ne pas déposer de sacs biodégradables contenant de la nourriture sur le compost à la déchetterie du Pré-Luquiens.

M. **SIGGEN** indique que les travaux de la déchetterie sont terminés. Le montant de ces travaux se sont élevés à Fr. 78'000.00, dont Fr. 76'000.00 subventionnés.

Pour conclure, il informe qu'une borne hydrante devra être changée au bas du village, et se fera durant les travaux de séparatifs.

M. Jacques **BEHRA** demande des explications quant à l'achat des sacs taxés, plusieurs habitants ayant constaté que l'épicerie du village n'en fournissait plus depuis quelque temps. M. **SIGGEN** informe qu'une solution devrait être prochainement trouvée en collaboration avec Mme **COSTA**, tenancière de l'épicerie, afin de palier à ce problème. Il expose brièvement que cette dernière doit se les procurer en grand nombre, et doit avancer l'argent.

M. Jacques **CLAVEL**, apporte quelques informations sur son dicastère des montagnes. La montée au Chalet-Devant a eu lieu le 21 mai dernier, en présence d'une cinquantaine de personnes. Les travaux sur la citerne devisés à Fr. 22'000.00 ont finalement coûté Fr. 10'000.00.

Dans les futurs travaux, il y aura un mur entier à refaire, d'une longueur de 39 mètres. Un premier devis a été estimé entre Fr. 20'000.00 et Fr. 22'000.00.



Des travaux sont également prévus au Mazel, sur 2 citernes en mauvais état, et ce, pour un montant d'environ Fr. 35'000.00.

M. John GOLAY, municipal, indique que les travaux portant sur la création de 2 pistes de pétanque près de la grande salle seront terminés à fin juillet.

4. Nomination par le bureau du conseil d'une commission ad'hoc de 3 membres pour le traitement du préavis concernant le PGA du Parc Eolien Mollendruz.

Mme la Présidente informe l'assemblée que le bureau du conseil a nommé MM. Sylvain RITTENER, Marcel RIEDO et Olivier GRANDJEAN en qualité de membres de la commission chargée de représenter la commune dans le cadre du traitement du préavis du Plan Général d'Affectation du Parc Eolien Mollendruz. Cette commission sera composée de 3 membres de chacune des communes territoriales, à savoir, Mont-la-Ville, La Praz et Juriens.

5. Approbation des comptes 2015 (préavis 2011-2016 - 26)

a) Rapport de la Commission

Monsieur Michel BAUD, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la Commission de gestion. Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Philippe RITTENER demande des explications quant à la différence constatée entre le budget et les comptes 2015. Mme le Syndic lui indique qu'il s'agit de l'imputation interne du poste de l'employé communal.

b) Décision du Conseil

Les comptes 2015 sont acceptés tel que présentés sans opposition et avec 1 avis contraire.

6. Divers et propositions individuelles

Mme le Syndic relate le parcours de Mme Anne-Claude GRANDJEAN, municipale sortante, qui a siégé durant 18 ans et demi au sein de l'exécutif. Elle la remercie pour son engagement et lui remet au nom de la Municipalité un bon-cadeau dans une bijouterie.



Mme **GRANDJEAN** remercie à son tour ses collègues et l'assemblée pour la confiance témoignée, et expose brièvement son parcours durant toutes ces années.

Mme Sylvie **ROTH** revient sur la question des sacs poubelles et demande si la commune pourrait installer un distributeur à sacs. M. **SIGGEN** répond que ce n'est pas envisageable.

M. Christian **GRANDJEAN** informe qu'à sa connaissance, le magasin a bel et bien dû avancer une somme conséquente pour acquérir ces sacs. Il propose dès lors que la municipalité achète les sacs et les remette à l'épicerie.

M. Bastien **SIGGEN** tient à préciser qu'il a fourni à Mme **COSTA** toutes les explications nécessaires dès que la commune a introduit la taxe au sac. Elle a déclaré être d'accord avec le fait de prendre les sacs au magasin. Elle ne s'est jamais manifestée pour lui fait part d'un quelconque souci durant les mois écoulés. Les difficultés financières qu'elle rencontre actuellement ne sont pas dues au fait d'avoir dû acheter les sacs.

Mme le Syndic confirme les dires de M. **SIGGEN**, en indiquant encore que selon les renseignements obtenus auprès de M. Sylvain **HAUTIER**, Président de la Coopérative **JURAGRI**, Mme **COSTA** accuse un certain retard dans le paiement des loyers.

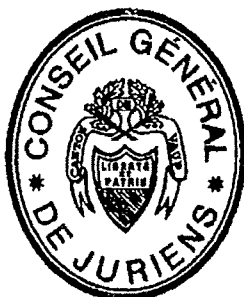
M. Michel **ROTH** remercie Mme le Syndic pour les explications fournies, et salue la volonté de la municipalité de tout mettre en œuvre pour maintenir le magasin.

Pour conclure, Mme la Présidente informe que le bénéfice de la vente des petits biscuits confectionnés par les enfants du culte de l'enfance lors de la distribution des sapins de Noël se monte à Fr. 500.00. Ce montant a été reversé à un orphelinat en Afrique, selon les informations communiquées par Mme Céline **DUTOIT**, monitrice.

L'Assemblée est levée à 20 heures 45.

La Présidente

Michèle **CHAROTTON**



La secrétaire

Sabine **HAUTIER**